itinéraires sud

le journal de sud éducation rhône

Edito

C'est une année scolaire bien particulière qui s'achève. La pandémie et sa gestion calamiteuse par le gouvernement ont mis à mal nos conditions de travail, la scolarité de nos élèves et l'équité territoriale. Le ministre Blanquer a passé son temps dans les effets d'annonce, largement démentis par la suite. Il nous a été demandé toujours plus d'investissement, jusqu'à assurer des cours dans nos établissements ET à distance. Les protocoles se sont suivis, toujours plus risibles et sans moyens supplémentaires permettant d'investir dans des outils véritablement efficaces comme les capteurs de CO_2. Il a fallu se battre pour obtenir quelques masques pour les personnels et les élèves, qui ont finalement dû se fournir eux-mêmes en masques à hauteur de 2 par jour.

Ces mesurettes ont désorganisé les établissements et épuisé les personnels, en particulier parce qu'elles manquaient de cohérence. Dans le 1er degré, les remplacements n'ont pas été assurés cette année, obligeant les collègues à répartir les élèves dans les autres classes, alors même qu'il leur était demandé de ne pas brasser les élèves... Il a fallu attendre le mois de mai pour que le ministre revienne sur cette organisation. D'autre part, et c'est surtout vrai dans le 2nd degré, l'équité territoriale a été piétinée : collèges et lycées ont dû choisir leur fonctionnement selon les possibilités des établissements, ou selon des volontés pédagogiques variées (une salle par classe ou non, des groupes-classes homogènes par option de langue entrainant finalement des groupes de niveau, présence un jour sur deux ou une semaine sur deux ou juste certains niveaux en classes entières pour limiter le nombre de passage à la cantine en lycée...). Nos élèves ont été malmené·es car mal accompagné·es en raison d'une impréparation inadmissible du ministère. Mais le ministre Blanquer a pris des décisions véritablement urgentes en augmentant la taille des palmes académiques et en sauvant l'orthographe par l'interdiction de l'écriture inclusive à l'école ! Ouf, nous sommes soulagé·es, le pire a été évité !

Dans ce contexte crasse, on aurait pu penser voir une réelle prise de conscience de la

journal bimestriel ■ n^lle série
n° de CPPAP 0925 S 05020
n°122 ■ mai - juin - juillet 2021

[suite]

Edito

réalité des conditions de travail des métiers de l'enseignement et de l'importance d'y allouer des moyens conséquents. Pourtant, les attaques se sont multipliées. Les dotations horaires allouées au 2nd degré (DHG) se réduisent encore, remplacées par un gonflement notable des enveloppes d'heures supplémentaires à absorber par les enseignant·es. Dans une logique similaire, les moyens destinés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap diminuent, aggravant encore les conditions de travail des AESH et détériorant la prise en charge de ces élèves, ce qui va à l'encontre de la promesse d'une véritable école inclusive. La mise en place des PIAL est à l'image de cette évolution catastrophique. Les attitudes de plus en plus managériales de la hiérarchie se sont multipliées, avec de nombreuses tentatives pour contrôler les équipes (difficultés à déposer des heures d'information syndicale, tentatives de refus des journées de formation, ingérence dans le fonctionnement des équipes pédagogiques, etc.). Dans le 1er degré, la loi Rilhac s'apprête à accorder un statut de supérieur·e hiérarchique aux directeurs·trices d'école. Cette proposition de loi est une attaque directe contre le statut des personnels et s'inscrit dans la droite ligne des réformes de dégradation du service public d'éducation.

Dans ce contexte, les mobilisations se sont parfois essoufflées. Toutefois, certaines luttes ont aussi pris une nouvelle ampleur, notamment chez les personnels les plus précaires. La mobilisation des AESH est sans précédent ! Les personnels ont répondu présent·es et un collectif s'est monté pour travailler aux actions de lutte contre la détérioration de leurs conditions de travail. Les AED se sont aussi fortement mobilisé·es cette année. Au-delà de l'éducation Sud Éducation s'est aussi impliqué massivement dans la lutte contre l'extrême-droite, pour la défense des droits LGBT+ et des droits des femmes, par la participation aux différent·es rassemblements et manifestations.

L'action syndicale est également passée par de l'information, à travers les nombreuses Réunions d'Information Syndicale (RIS – 1er degré) qui se sont tenues, de l'aide et du conseil, avec le suivi particulier de camarades mis·es en difficulté dans leurs établissements par leur hiérarchie, et la formation dense qui a été proposée aux adhérent·es.

Nous arrivons à la fin d'une année scolaire difficile, mais devant laquelle nous n'avons pas plié l'échine, malgré les attaques subies. Reposons-nous, recouvrons nos forces, pour retrouver le chemin de l'action collective et des luttes dès la rentrée !

Retour en REP+ : Refuser la résignation

Après 13 années passées dans un établissement ZEP / prévention de la violence devenu au fil du temps RAR puis ECLAIR, il était temps pour moi d'en sortir pour quelques années, histoire de ne pas perdre complètement pied avec le quotidien d'un établissement lambda. Mission accomplie : j'ai vu les classes à 30, les élèves qu'on laisse de côté parce qu'ils sont dans la même merde que ceux de banlieue, mais qu'ils sont moins nombreux·ses, alors ça ne se voit pas, ou pas trop. Ces établissements lambda qui débordent faute de construction de collège pour accompagner l'augmentation de la démographie. Ces établissements qui n'ont plus les moyens d'accompagner correctement leurs élèves depuis bien longtemps...

[suite] Retour en REP+ Refuser la résignation

Au final, le sentiment qui a été le mien était qu'établissement lambda ou REP+, tout était calculé pour que les équipes aient de l'eau au ras du cou, mais sans se noyer, à condition de toujours travailler au-delà de ce qui est humainement acceptable. À condition de s'épuiser sans réussir à être content·es de soi.

Retour en REP+ 5 ans après donc, à Rillieux à la rentrée de septembre. Il m'a fallu quelques mois, le temps de retrouver mes marques, d'établir ma réputation auprès des élèves, et de dresser un bilan. La prime REP+ est là pour reconnaître le travail des équipes. La pondération horaire pour les enseignant·es permet de dégager du temps pour les équipes. Quels progrès en 5 ans ! Mais quelle tristesse aussi de voir l'apathie de certain·es collègues comme de la direction... L'ambition réussite qui était incluse dans la dénomination RAR avait laissé place à une certaine résignation et au découragement.

Il faut dire aussi qu'il y a de quoi être découragé·e. Pour l'établissement REP+ : insuffisance des moyens de vie scolaire pour l'encadrement, absence de manuels suffisants en Histoire, effectifs qui explosent, pas de manuels du tout en Français (!!!), des moyens d'accompagnement AESH insuffisants, beaucoup de paperasse à la sauce managériale qui fait perdre du temps aux équipes et freine les dynamiques collectives. Pas de réflexion pédagogique globale. Une offre éducative trop souvent parachutée sans aucune logique ni construction collective à des équipes dont l'avis n'est pas écouté, si ce n'est pour répondre à des appels à projets ou mettre des petites croix dans les bonnes cases. Et que dire des interventions d'associations « labellisées » Éducation Nationale, qui sous couvert d'éducation, viennent faire de la propagande commerciale, économique, politique, ou sociale, mettant les collègues devant le fait accompli...

Le constat est vite fait de ce qui ne va pas lors des premières heures de vie syndicale. Alors le cheminement habituel des « négociations » est lancé pour éviter le rapport de force et donner le temps à la hiérarchie de solutionner les problèmes. Réunions en interne pour trouver des solutions : rien ou presque n'aboutit. Courriers à la Métropole, à l'IA pour pointer tout ce qui ne nous permet pas au quotidien de faire correctement notre travail pour nos élèves : sans réponse. Audiences demandées : sans retour côté Métropole.

Nous dérochons finalement une audience auprès de l'IA. Chouette ! Nous exposons la situation. Réponses : « Oui le manuel est indispensable pour l'élève surtout en Réseau d'éducation prioritaire +. Oui l'accompagnement par les AESH est indispensable, et non le PIAL n'a pas été un moyen de gérer en local la pénurie de personnels sur le dos des élèves en situation de handicap. Oui le protocole sanitaire a mis à rude épreuve les équipes CPE et de vie scolaire. »

Ah ! Mais alors nous sommes d'accord M. L'Inspecteur d'Académie adjoint ?! Formidable ! Qu'allez-vous donc pouvoir faire pour nous en urgence ? Réponse sourire et cravate : « Mais rien, je ne suis pas là pour ça. Je suis là pour vous informer des conditions qui sont celles de l'Académie et prendre le pouls des établissements ».

Et bien super ! Voilà une audience constructive, semblable à tout ce que l'on nous fait faire : brasser du vent pour n'arriver à rien, si ce n'est retourner la situation et nous expliquer que, quand même, au niveau de notre hiérarchie ils sont vraiment à l'écoute, même si au final ils ne servent à rien, à part faire passer les pénuries budgétaires. Heureusement, nous pouvons compter sur leur bonne volonté, ils ont le souci d'être équitables, et merci pour notre contribution.

[suite] Retour en REP+ Refuser la résignation

Mais parfait M. L'Inspecteur d'Académie adjoint ! Nous sommes là pour vous entendre ! Et pour les élèves, on fait comment ? Hein ? Ah, vous venez de nous le dire ? Ah bon ? Ok. Donc comme d'hab, on se débrouille quoi…

La négociation n'aboutissant à rien, il restait le conflit. À SUD Éducation, nous savons faire, aussi, une fois les négociations épuisées : médiatisation, communiqués de presse, happenings, grèves… là encore il s'agissait d'y aller graduellement, d'établir un rapport de force, de laisser les portes ouvertes pour que la hiérarchie puisse proposer des solutions…. Notre objectif ? Rien pour nous ! Juste faire correctement notre travail, sortir nos enfants de banlieue d'une reproduction sociale à laquelle ils et elles sont condamné·es. Rien de plus.

On est service public ou pas ?!

Et puis en tant que fonctionnaires d'État, nous sommes parmi les salarié·es les plus protégé·es du pays. À part quelques journées de retrait de salaire nous ne risquons rien. Si ces ambitions pour nos élèves étaient portées avec détermination et colère sur tout le territoire, nos politiques seraient bien obligé·es de faire cracher les plus riches pour donner aux services publics, et donc aux populations les plus précarisées de la nation, les moyens d'accéder à l'éducation, à la santé, au suivi social…

Mais l'action syndicale s'arrêtera là. Pourquoi ? Parce qu'au moment d'enclencher le rapport de force, plus personne ou presque parmi les collègues ne répond à l'appel. Les raisons ? Épuisement de devoir toujours lutter pour pouvoir faire correctement son métier, peur du conflit qui mettra en 1ère ligne le chef qui quand même est sympa, oubli que le conflit peut être constructif, dépolitisation, perte des habitudes de gestion collective du métier hors hiérarchie, et au final acceptation par défaut d'un certain renoncement à faire correctement sa mission de service public.

Il est grand temps de retrouver une culture de la lutte des classes. De se former syndicalement. De se rappeler que le pouvoir de l'Argent n'a jamais rien lâché parce qu'il est bien gentil. Que si nous avons une protection sociale, c'est parce que les Résistant·es après guerre avaient les armes face à un patronat qui avait très largement collaboré et qui n'avait pas eu le choix. Que si les riches le sont autant, c'est justement parce qu'ils et elles sont cupides et ne veulent pas partager les richesses que seul·es les salarié·es produisent. Il est grand temps de se rappeler que la richesse nationale, qui double tous les 20 ans, est confisquée. Et que sur ces 40 dernières années 10 points de PIB (200 milliards d'euros/an !) sont passés du salaire au capital. 200 milliards d'euros par an… ça en fait du pognon !

Que pouvons nous faire face à ce grand mouvement de confiscation de la richesse, qui mine les services publics et la protection sociale, nous, salarié·es de l'éducation, à notre petit échelle. Que peut faire le petit poucet face à l'ogre ? Et bien il peut ne rien lâcher. Revendiquer un modèle social ambitieux. Refuser d'accepter de faire « au rabais » comme on le lui impose. « S'indigner », comme aurait dit l'autre, mais s'indigner collectivement. Jusqu'à ce qu'en face iels ne puissent plus le cacher à l'opinion publique. Que les barrages de la propagande libérale s'effondrent. Qu'iels craignent pour leur statut social ou leur carrière politique. Si nous renonçons, alors iels auront gagné. Définitivement. Iels ne sont pas trop forts. C'est nous qui sommes trop faibles, ou trop résigné·es.

Alors faisons vivre chaque mois les heures de vie syndicale, les RIS dans le 1er degré,

des conseils des maître·sses combattifs et créatifs. Investissons-les massivement, organisons-nous localement, reprenons en main la question pédagogique, formons-nous par nous-mêmes, et ne renonçons pas à la déontologie de base de notre métier : chaque élève a le droit à un accompagnement éducatif et un enseignement à la hauteur de ses besoins. Croyons en eux et en elles et, pour cela, d'abord, croyons en notre capacité d'agir. Croyons en nous !

L'écriture inclusive interdite dans l'Education Nationale ?

Le 6 mai 2021, Jean-Michel Blanquer a publié au Bulletin officiel une circulaire intitulée « Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et des pratiques d'enseignement ». De nombreux médias1 ont titré sur une prétendue interdiction de l'écriture inclusive. Qu'en est-il réellement ?

Merci aux échanges avec les camarades de Sud Éduc' 69, qui ont largement nourri cet article.

Analysons les arguments utilisés dans la circulaire. Elle démarre par une longue citation d'un texte écrit par Hélène Carrière d'Encausse et Marc Lambron, respectivement secrétaire perpétuelle2 et directeur de l'Académie française. Est affirmé notamment : « En prônant une réforme immédiate et totalisante de la graphie, les promoteurs de l'écriture inclusive violentent les rythmes d'évolution du langage selon une injonction brutale, arbitraire et non concertée, qui méconnaît l'écologie du verbe ». Que d'adjectifs pour dénoncer la « brutalité » de cette écriture, qui empêcherait la langue d'évoluer de façon naturelle... Que d'ironie, surtout, quand on sait que c'est l'Académie française elle-même qui a validé l'extirpation de certains mots féminins de la langue, les mots correspondant à des métiers intellectuels et socialement valorisés notamment. Au XVIIe siècle, elle a forcé le langage à éliminer des mots comme « professeuse », contre l'usage courant. Elle a également imposé les accords dans lesquels le masculin l'emporte. La chercheuse Éliane Viennot explique en détail ce processus sexiste dans Le langage inclusif : pourquoi, comment, un ouvrage passionnant.

Laisser la langue évoluer de façon naturelle, ce serait accepter sa reféminisation, reflet des luttes contre toutes les formes de sexisme qui prennent de plus en plus de place aujourd'hui.

Par ailleurs, dans la circulaire, il est évident que l'écriture inclusive est mal comprise. Certaines de ses manifestations sont en fait conseillées : la féminisation des fonctions et des noms de métiers, la répétition des termes au féminin et au masculin (« le candidat et la candidate »). Le point qui fait débat, finalement, c'est le fameux point médian sur lequel la droite fantasme tellement. Pourtant, les figures médiatiques qui défendent l'écriture inclusive n'en font pas leur cheval de bataille, au contraire, tant il existe d'autres manières de rendre la langue française moins sexiste. Le point médian est explicitement proscrit dans le texte ministériel, car il serait « un obstacle à la lecture et à la compréhension de l'écrit ». Cependant, d'expériences, les élèves le lisent et le comprennent très bien après un tout petit peu de pratique. Les mots écrits avec le point médian seraient également « impossi[bles] à transcrire à l'oral ». Là, on se dit que les rédacteurs·trices (prononcer « rédacteurs et rédactrices ») font semblant d'être bêtes.

Faites nous confiance, nous connaissons nos élèves. Bien sûr, pour des enfants de primaire ayant des difficultés, par exemple, nous adapterons, nous différencierons, comme

[suite]
L'écriture inclusive

nous le faisons déjà malgré l'absence de formation, de moyens et d'accompagnement.

Que dire de l'hypocrisie de cette Éducation nationale atterrante, qui se prétend inclusive depuis la loi de 2005, et qui dit ici défendre l'inclusion de tous et toutes que l'écriture inclusive mettrait à mal, quand on sait que les moyens manquent cruellement pour accompagner les élèves qui en ont besoin ? Cette circulaire semble avant tout une tentative de plus pour accuser le féminisme de tous les maux – les féministes sont « devenues folles », et « dégradent la langue française »3, le saviez-vous ? – et pour, grâce à des polémiques dans lesquelles les médias mordent facilement, détourner le regard médiatique du mépris et de l'incompétence ministérielle4. Une fois de plus, le gouvernement reprend les thématiques de l'extrême-droite.

Résistons ! Puisque seul le point médian est interdit, mettons dans nos cours et dans nos messages aux élèves et aux familles des tirets, des points bas, doublons les mots pour que tous les genres soient inclus. (Je vais personnellement continuer à utiliser le point médian car il est en fait, à l'inverse de ce que mentionnent Blanquer et ses sbires, plus lisible que d'autres signes de ponctuation.) Continuons à expliciter nos choix quand nos élèves nous le demandent, et à leur montrer que certaines règles sont injustes et ne doivent donc pas être respectées. Ne laissons pas la langue rester un outil de domination.

Le 3 juin dans la rue, en septembre on continue!

Après plusieurs rassemblements au cours de l'année scolaire, les AESH et leurs allié·e·s étaient de nouveau mobilisé·e·s en nombre jeudi 3 juin devant le rectorat de Lyon pour une journée de grève nationale d'ampleur inédite.

Toute l'année, la mobilisation des AESH, soutenu·e·s par les collègues et les parents, a été exceptionnelle. Si nous nous réjouissons de voir les collègues AESH investir les luttes pour l'amélioration de leurs conditions de travail, nous devons également faire le lien entre ces fortes mobilisations et la dégradation des conditions de travail due à la généralisation des PIAL à la rentrée 2020.

Les PIAL agissent comme un révélateur de ce qu'il n'est désormais plus possible d'ignorer : la politique du gouvernement en matière d'école inclusive n'est qu'une façade, un système qui tient tant bien que mal – et plutôt mal que bien – en s'appuyant sur des personnels pressuré·e·s que l'institution maintient volontairement dans la précarité.

En plus des salaires indécents, des temps partiels imposés et des injonctions à accompagner de plus en plus d'élèves sur des temps de plus en plus réduits, l'administration place intentionnellement les AESH dans une situation d'isolement structurel destinée à empêcher toute réflexion collective.

Pour combattre cet isolement structurel et créer le rapport de force qui permettra de gagner de nouveaux droits pour les AESH, l'action collective doit se renforcer ! Rassemblons-nous dans les collectifs d'AESH, dans les syndicats et dans les associations de parents !

Focus audience du 3 juin : En plus du refrain habituel : « c'est pas nous, c'est le ministère/le covid/la météo », l'audience peut être résumée à ce conseil dont l'administration ne semble pas réaliser la portée méprisante : utiliser notre Compte Personnel de Formation pour changer de métier.

Contact du Collectif AESH 69 : collectifaesh69@protonmail.com
Contact du Collectif de parents en faveur des AESH : collectif.pe.aesh.lyon@gmail.com

pourquoi se syndiquer à SUD éducation

SUD éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Solidaires,

parce que modernité rime aujourd'hui avec exclusion, misère et précarité, dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme... autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, ainsi que, plus largement, toutes et tous les « sans » (travail, logement, papiers...) qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

Unitaires,

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université, et nous faisons le pari de rassembler dans un même mouvement toutes les actrices et tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade. Et nous travaillons avec toutes celles et tous ceux qui partagent l'envie de bousculer le (dés)ordre établi.

Démocratiques,

parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et à décider de leur avenir. Contre le syndicalisme soluble dans les négociations de couloirs, clientéliste et cogestionnaire, nous nous efforçons de promouvoir la communication horizontale, l'animation et les décisions collectives, et de briser le monopole des discours « savants » et « légitimes » qui confisquent paroles et pensées.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations et les urgences de l'action, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD éducation s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble ! ■

bulletin d'adhésion 2020/2021

NOM Prénom

adresse postale

téléphone

mail personnel

lieu de travail et adresse

corps

discipline ou spécialité

❏ titulaire ❏ non-titulaire

échelon

❏ temps complet ❏ temps partiel

montant de la cotisation annuelle

date

signature

J'autorise SUD éducation Rhône à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Libertés). Je prends note que mes coordonnées postales seront transmises à la Fédération des syndicats SUD éducation pour l'envoi du journal national. Je garde tout droit d'accès à ces informations ainsi que la possibilité de révoquer la présente autorisation en m'adressant au syndicat.

Les deux tiers de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de vos impôts si vous êtes imposable – ou vous sont reversés en crédit d'impôt si vous ne l'êtes pas. Chaque année, un reçu fiscal est envoyé aux adhérentEs courant avril. Le montant de nos cotisations syndicales est progressif : il représente annuellement 3 à 15 % d'un salaire net mensuel.

montant des cotisations 2020/2021

salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net	salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net
0 à 300 €	9 €	3 %	+ de 2 000 €	196 €	9,80 %
300 à 600 €	24 €	4 %	+ de 2 100 €	214 €	10,19 %
600 à 900 €	45 €	5 %	+ de 2 200 €	233 €	10,59 %
+ de 900 €	49 €	5,44 %	+ de 2 300 €	253 €	11 %
+ de 1 000 €	58 €	5,80 %	+ de 2 400 €	274 €	11,42 %
+ de 1 100 €	68 €	6,18 %	+ de 2 500 €	295 €	11,80 %
+ de 1 200 €	79 €	6,58 %	+ de 2 600 €	317 €	12,19 %
+ de 1 300 €	91 €	7 %	+ de 2 700 €	340 €	12,59 %
+ de 1 400 €	104 €	7,43 %	+ de 2 800 €	364 €	13 %
+ de 1 500 €	117 €	7,80 %	+ de 2 900 €	389 €	13,41 %
+ de 1 600 €	131 €	8,19 %	+ de 3 000 €	414 €	13,80 %
+ de 1 700 €	146 €	8,59 %	+ de 3 100 €	440 €	14,19 %
+ de 1 800 €	162 €	9 %	+ de 3 200 €	468 €	14,62 %
+ de 1 900 €	179 €	9,42 %	+ de 3 300 €	495 €	15 %

ensuite, ajouter 15 € de cotisation par tranche supplémentaire de 100 € de revenu.

Rédiger le(s) chèque(s) à l'ordre de SUD éducation Rhône et adresser votre paiement au 125 rue Garibaldi 69006 Lyon.

Pour un paiement échelonné, préciser au dos des chèques les dates d'encaissement souhaitées.

Adhérer au syndicat est un acte volontaire : nous ne recourons donc pas au prélèvement bancaire. Il est néanmoins possible de régler sa cotisation par virement : dans ce cas, contacter le syndicat.

agenda militant

vendredi 2 juillet ■ 9h-17h

AG journée
Local de solidaires Rhône
125 rue Garibaldi 69006 LYON

sommaire

p.1 et 2: Edito
p.2, 3 et 4: Retour en REP+ : Refuser la résignation
p.5 et 6: L'écriture inclusive interdite dans l'Education Nationale?
p. 7: Le 3 juin dans la rue, en septembre on continue (grève des AESH)

pour plus d'infos
www.sudeducation69.org
@sudeduc69
@SudEduc69
@sudeduc69

itinéraires sud
le journal de sud éducation rhône

bimestriel **nouvelle série**
n° 122 mai-juin-juillet 2021
n° CPPAP 0925 S 05020

imprimé par nos soins
prix 2 €
directeur de la publication P. Bouvard
abonnement 9 €

itinéraires sud
le journal de sud éducation rhône
125 rue garibaldi 69006 lyon

LYON 08 PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 25/06/2021
à distribuer avant le 29/06/2021

pour nous contacter
sud éducation rhône
125 rue garibaldi **69006 lyon**
04 72 37 79 47
sudeduc69@sud-arl.org
www.sudeducation69.org

éducation Sud
est membre de l'Union syndicale Solidaires